



Assurance obligatoire des soins «OptiMed»

Ce qu'il faut savoir

- Vous avez choisi l'assurance **OptiMed**, le modèle alternatif d'assurance où vous désignez, dans une liste, votre médecin de premier recours et le consultez en priorité en cas de problème de santé.

Principes de l'assurance

- En cas de problème de santé, vous consultez en priorité votre médecin de premier recours que vous avez choisi au moment de la conclusion de l'assurance parmi les médecins répertoriés dans la liste OptiMed.
- Votre médecin de premier recours vous orientera vers un autre médecin si cela s'avère nécessaire. Dans un tel cas, vous nous ferez parvenir une attestation (bon de délégation) signée par votre médecin de premier recours.
- Les traitements délégués par cet autre médecin doivent faire l'objet d'un bon de délégation signé par lui.

Vous n'êtes pas tenu de passer par votre médecin de premier recours

- en cas d'urgence;
- pour les contrôles et traitements gynécologiques et ceux liés à la grossesse et à l'accouchement;
- pour les contrôles et traitements ophtalmologiques, dentaires et pédiatriques;
- pour le suivi d'une maladie chronique (nous faire parvenir une attestation unique signée par un médecin).



Médecin de premier recours (MPR)



Traitement

Vous voulez changer votre médecin de premier recours?

1. Vérifiez si votre nouveau médecin figure dans notre liste de médecins reconnus OptiMed

2. Informez-nous par e-mail : clients@groupemutuel.ch ou via votre portail client en ligne ou son application mobile gratuite

Créez votre compte maintenant en scannant ce QR code.



ou



Bon de délégation du MPR

Si une consultation chez un autre fournisseur de soins s'avère nécessaire, un bon de délégation doit être transmis au Groupe Mutuel.



Autre médecin



Bon de délégation de l'autre médecin



Autre fournisseur de prestations

Les conditions d'assurance en vigueur font foi.

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA / Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Fondation Opcion Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

